

toi ! Je restai fidèle à un souvenir, du moins, et jamais, un seul instant, je n'ai oublié la dette que je te devais !

Il la lâcha, et se baissa pour ressaisir le poignard et le papier, que dans sa frayeur, elle avait laissé tomber.

— Levez-vous ! dit-il sévèrement ; levez-vous, et je ne vous ferai pas de mal. Votre vie m'est aussi nécessaire que ma mort vous l'était autrefois ! Levez-vous, vous dis-je.

Il frappa du pied avec impatience, et la comtesse se leva tremblante.

— Que voulez-vous faire de moi ? dit-elle à voix basse tandis que ses yeux et chacun de ses traits exprimaient la haine et la crainte.

— Les événements décideront de ma conduite. Mon premier acte sera de trouver le propriétaire légitime de la fortune d'Isaac Delagrave, la jeune fille que je vois mentionnée dans ce testament.

Il y eut un changement dans les traits de la comtesse. . . Un clignement d'œil, un frémissement des lèvres à peine perceptible, mais si léger que fût ce mouvement, Matteo le vit.

— Vous la connaissez, dit-il ; il vous sera inutile de nier ! vous la connaissez !

Et la saisissant par le poignet, il l'attira à lui :

— Qui est-elle ? . . . qui est-elle ? vite, dites-moi son nom ? cria-t-il.

Avec un effort, la comtesse leva les yeux sur lui.

— Oui, je la connais, dit-elle d'une voix qui avait regagné beaucoup de sa première fermeté.

— Répondez, alors.

— Si je refusais ?

La figure du bandit s'assombrit, et il leva à demi la main.

— Vous me tuerez, n'est-ce pas ?

— Non ; ce n'est pas cela. . . Et il lui lâcha le poignet. A défaut de cette fille, je chercherai un autre trésor. . . Je réclamerai ma femme !

— Comment ?

— Avec l'aide de la justice, s'il était nécessaire. Nous ne sommes pas en Italie, *bella carissima*, et il y a des juges, même pour les pauvres en France.

Les contours revenaient aux joues de la Rosati. . . Elle sourit d'un air de mépris.

— Vous oubliez l'avocat Mouton, dit-elle. Comment vous présenteriez-vous devant la justice, avec une pareille tache sur les mains ?

— La tache s'attacherait à d'autres mains que les miennes, répliqua-t-il froidement. Vous seul pouvez me dénoncer ! Vous en êtes capable, je le sais ; mais comme votre sécurité dépend de la mienne, je puis me fier à vous. Bien plus, mon intention est d'être généreux au delà de vos espérances ; Delagrave restera maître de Moidrey, et vous, si vous êtes sage, vous serez toujours madame Delagrave.

— Je comprends, dit la comtesse froidement ; et le prix d'une telle générosité ?

— La moitié de la fortune que je vous donne. Une femme ne peut pas laisser son mari périr de faim, tandis qu'elle a tout à souhait ; ce serait outrager l'humanité. Aussi, il faudrait partager la fortune, *carissima*. . . la partager avec moi !

La comtesse frissonna.

— Vous êtes, dit-elle, vous mon mauvais génie. . . mon destin.

— Justement ! répliqua-t-il en souriant. Le tombeau est un gardien jaloux, et ce n'est pas pour rien qu'il rend ses morts ! Je vous ai dit mon intention ; je vous demande maintenant votre confiance en retour. N'hésitez pas, dit-il en prenant un ton de menace ; je saurais bien vous contraindre à l'obéissance.

La comtesse baissa la tête. Le bandit avait raison, — elle n'avait qu'à obéir.

(A continuer.)

R. MORGAN, MARCHAND DE MUSIQUE, ETC.,
à Québec, rue St. Jean,

Offre en vente *La dernière romance française :*

J'AI ME !! JE SUIS AIMÉ !!!

Romance par Alexandre Richardt, auteur de la jolie romance
"O belle étoile ! O chère amie !!

22 décembre 1870.

MELANGES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET D'ÉCONOMIE
POLITIQUE

PAR

HUBERT LARUE.

MM. GARANT et TRUDEL, éditeurs-libraires de Québec offrent au public cet important ouvrage qu'ils viennent de publier, contenant un grand nombre des écrits de M. le Dr. LaRue qui ont été accueillis si favorablement par le public. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la table des matières, pour en comprendre toute l'importance :

CONFÉRENCES : La Langue française en Canada ; Paresse et Travail ; Luxe et Vanité ; Notaires, Avocats, Médecins. — Le Dériveur de Langue, — Eloge funèbre de M. l'Abbé Louis J. Casault, — Discours de Fin d'année, — Un Naufrage dans le golfe Saint-Laurent, — Les "Mémoires" de M. De Gaspé, — Les Fêtes patronales des Canadiens-Français, — Les Peabody en Canada, — Le Lendemain des Rois, — Les Richesses naturelles du Canada, — L'Agriculture dans la Province de Québec, — De l'Étude et de l'Enseignement agricoles, — L'Association de Médecine canadienne, — Coup-d'œil sur l'état actuel de la Médecine, — L'Illade et la Médecine (Conférence), — Scènes de Mœurs canadiennes.

Cet ouvrage est en vente chez MM. Garant et Trudel, à Québec ; à Ste. Anne de la Pocatière, à la librairie agricole de Firmin H. Proulx. Prix : \$1 le volume. Expédié par la Poste, \$1.14.

Traité Élémentaire de Matière Médicale

ET

1870

GUIDE PRATIQUE

1870

des Sœurs de Charité de l'Asile de la Providence publié sous le patronage des Professeurs de Médecine et de Chirurgie, Faculté de Médecine de l'Université Victoria, Montréal. Seconde édition.

Montréal, Ersebe Sénécal, Imprimeur-relieur et éditeur, rue St. Vincent, Nos. 6, 8 et 10.

Le volume, format grand in octavo, est de 1500 pages environ. Prix : Pour chaque souscripteur, volume relié, \$4 ; pour non souscripteur, relié, \$4.

L'ouvrage paraîtra dans le cours du mois de décembre courant. Les lettres devront être adressées à Sœur Mechilde du Saint Sacrement, Asile de la Providence, rue Ste. Catherine Montréal.

NOTRE-DAME DE LOURDES

PAR HENRI LASSERRE.

Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX. Trente-sixième édition, autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Montréal et ornée de deux belles gravures. Un beau volume in-8 de 352 pages, venant d'être publié par MM. J. B. Rolland et fils, libraires à Montréal. Prix : broché, 75 centins ; relié, \$1.00 ; avec addition de 12 centins si le volume doit être expédié par la poste. On peut au même prix se procurer ce volume à Ste. Anne de la Pocatière, chez F. H. Proulx, libraire.



Indemnité Seigneuriale au Fonds des Townships.

ATTENDU que par un Ordre en Conseil en date du 30 AVRIL 1867, il est ordonné au sujet des réclamations des Municipalités pour y participer, que les Fonds sus-nommés sera fermé le 31 DÉCEMBRE de la présente année, avis est par les présentes donné que toutes réclamations qui pourraient changer en aucune manière la distribution du dit Fonds devront être produites le ou avant la date ci-dessus indiquée, après laquelle date, aucun changement ne pourra être fait dans la dite distribution.

Département des Finances, }
Ottawa, 9 Décembre 1870. }

JOHN LANGTON,
Auditeur.